



GRANDS PROJETS

ARCHIVE

Contrat de territoire : le Département de Seine-Maritime poursuit son soutien financier aux projets de la Communauté urbaine

Les deux collectivités viennent de signer le contrat de territoire Le Havre Seine Métropole, ainsi prolongé jusqu'en 2022.

PUBLIÉ LE
24 FÉVRIER 2021

L'article que vous consultez est archivé, il aborde un sujet qui n'est plus d'actualité.

Fusion des objectifs et prolongation du terme

La signature de ce contrat de territoire a d'abord été l'occasion de rassembler les contrats des précédentes entités qui constituent aujourd'hui Le Havre Seine

Métropole. En effet, la communauté de l'agglomération havraise (CODAH), la communauté de communes Caux Estuaire et celle du canton de Criquetot-l'Esneval, qui ont fusionné au 1^{er} janvier 2019 pour devenir l'actuelle Communauté urbaine, avaient chacune établi un contrat de territoire avec le Département de Seine-Maritime, soutien financier dans le développement des grands projets. Il était donc logique de les **rassembler au sein d'un seul contrat unique global**, permettant ainsi d'harmoniser les objectifs, les priorités et les échéances.

Par ailleurs, cette signature a également été l'occasion de **prolonger l'engagement du Département** auprès de la Communauté urbaine jusqu'au 31 décembre 2022, nouvelle échéance applicable à l'ensemble des projets sur l'ensemble du territoire.



Une ambition, un engagement

« Grâce à l'engagement du Département et de ses partenaires,

Le Havre Seine Métropole porte des projets ambitieux pour le développement de toutes les communes et le bien-être de ses habitants. »

Edouard PHILIPPE,
président de la Communauté urbaine Le Havre Seine
Métropole

3 axes structurant et 8 nouveaux projets

Pour structurer les objectifs visés par ce nouveau contrat de territoire, **3 axes de développement majeurs** ont été définis :

- aménagement durable et développement économique
- attractivité et développement touristique
- amélioration du cadre de vie et développement des mobilités

La signature de ce nouveau contrat a notamment permis d'inclure 8 nouveaux projets, dotés d'un financement à hauteur de 2,3 millions d'euros par le Département. Cela porte ainsi à **24 le nombre total d'actions concernées par le contrat de territoire**, incluant celles qui, depuis 2015, ont déjà été réalisées ou au moins commencées, comme par exemple la création de la Cité Numérique et l'aménagement du quai Southampton au Havre, ou le traitement de la friche Evers à Épouville.

Parmi ces **8 nouveaux projets**, on remarquera notamment :

- la préservation de la promenade dite du Bout-du-Monde à [Sainte-Adresse](#)
- l'aménagement d'une activité maraîchère et d'un parc public à [Gonfreville-l'Orcher](#)
- le réaménagement du parking de la plage de [Saint-Jouin-Bruneval](#)
- la rénovation du centre aquatique des [Bains des Docks](#) au Havre

Par ailleurs, et en dehors du contrat, le Département de Seine-Maritime s'est également engagé à soutenir des **projets portés à l'initiative des communes**, au titre de ses politiques sectorielles de financement.

Un soutien financé par différents acteurs

Afin de permettre la mise en œuvre de ces différents projets de territoire, un important effort de financement a été engagé par les différents acteurs en lien avec le contrat. Ainsi, c'est un **montant total prévisionnel de 125 millions d'euros** qui est annoncé, répartis de la manière suivante :

- 86 millions d'euros pour la Communauté urbaine, les communes qui la composent, ainsi que les autres maîtres d'ouvrage
- 14 millions d'euros pour le Département de Seine-Maritime, au titre du Fonds Départemental d'Aménagement et de Développement du Territoire (FDADT)
- 25 millions d'euros de la parts de financeurs annexes



PORTAIL DEMAIN EN GRAND

Découvrez l'ensemble des grands projets
qui font avancer le territoire de la
Communauté urbaine

 **DÉCOUVRIR**